



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

PAC

Question écrite n° 70911

Texte de la question

M. René-Paul Victoria appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur l'avenir de la PAC. En effet, depuis le vote négatif des Français sur la Constitution européenne et le changement de présidence du Conseil de l'Union européenne, la politique agricole commune semble remise en cause. Pourtant, c'est un atout majeur pour l'Europe, et pour notre pays en particulier. En faisant de l'Union européenne la première puissance agricole du monde, elle préserve nos terroirs et représente, avec l'industrie agroalimentaire, 10 % de nos emplois. Aussi, il souhaiterait savoir ce que le Gouvernement envisage de faire afin que cette politique soit maintenue.

Texte de la réponse

La politique agricole commune (PAC) a récemment fait l'objet de critiques. La PAC est la seule politique européenne totalement financée par l'Union et reste le ciment de la construction européenne. Elle s'est transformée avec le monde qui l'entoure et a renoncé aux outils de gestion qui perturbaient le plus le développement et le commerce. Grâce aux efforts consentis par l'Union européenne, elle est désormais très largement compatible avec le développement du commerce mondial et des pays les plus pauvres. Afin d'assurer la pérennité de la PAC, le gouvernement français défendra fermement la part du budget agricole dans le budget de l'Union européenne grâce à la pleine application des accords de Bruxelles d'octobre 2002, approuvés à l'unanimité des chefs d'État et de gouvernement de l'Union européenne. En outre, il veillera à ce que l'évolution des négociations agricoles dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) préserve les intérêts de l'agriculture européenne.

Données clés

Auteur : [M. René-Paul Victoria](#)

Circonscription : Réunion (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 70911

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 juillet 2005, page 7241

Réponse publiée le : 20 septembre 2005, page 8725